

Demande de « Prêt Equipement Première Nécessité » FORMULAIRE

Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire
10 av. André Soulier – CS 50322 – 43009 Le Puy en Velay Cedex
Tel : 32 30 (service gratuit + prix d'un appel local)

Numéro d'allocataire :
Nom :
Prénom :
QF (Quotient Familial) : €
Adresse :

Téléphone :
Mail :

Achats envisagés

ATTENTION : merci de ne pas dépasser les prix fixés pour chaque article, ainsi que le montant total maximum. Seuls les articles figurant dans cette liste peuvent être financés.

Nature de l'équipement	Prix plafond autorisé par article	Prix unitaire	Quantité demandée	Montant total demandé
• Electroménager (<i>Choix classe A si achat neuf</i>)				
- Lave-linge	450 €			
- Appareil de froid (réfrigérateur ou congélateur ou combiné)	450 €			
- Cuisinière	450 €			
- Plaque de cuisson	350 €			
- Four	350 €			
- Micro-ondes et/ou mini four	100 €			
- Lave-vaisselle	300 €			
- Sèche-linge	300 €			
- Aspirateur	100 €			
• Mobilier				
Forfait = LIT et/ou SOMMIER et/ou MATELAS				
- Forfait Lit bébé	300 €			
- Forfait Lit superposé	500 €			
- Forfait Lit 90x190	350 €			
- Forfait Grand Lit	500 €			
- Rangement	300 € / article			
- Forfait Table + chaises	400 €			
- Clic-Clac	300 €			
- Bureau + chaise	100 €			
• Equipement informatique :				
<i>Prêt possible pour l'achat d'un ordinateur supplémentaire pour chaque enfant scolarisé à partir de la 6^{ème} et pour une durée de 5 ans.</i>				
- Ordinateur et/ou imprimante	500 €			
Montant TOTAL du prêt (ne doit pas dépasser 1 000 €)				€

Nombre de mensualités souhaitées :
 (36 mensualités maximum – ne peuvent être inférieures à 15 €)

Emplacement réservé à la Caf

DEQUIP

IDX 1020501 431-



>0000001020500000000<

Avez-vous un prêt CAF en cours :

Oui Non

Si oui, nous vous informons que vous ne pouvez pas cumuler deux « Prêts Equipement Première Nécessité ».

Avez-vous ou allez-vous déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France ?

Si oui à quelle date :

Non

*Si oui, un travailleur social de la CAF prendra contact avec vous pour finaliser votre dossier.
Merci de joindre la copie de la dernière notification de décision de la Commission de surendettement.*

Bénéficiez-vous (vous ou votre conjoint) d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, Mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial) ?

Oui Non

Si oui, merci de faire signer obligatoirement cette demande par le tuteur, curateur ou le délégué aux prestations familiales :

Signature et cachet

Déclaration sur l'honneur

Je m'engage à :

- prendre uniquement les articles accordés en respectant les prix maximum autorisés,
- ne pas récupérer le matériel avant le paiement du prêt par la CAF,
- répondre à un contrôle de la CAF si nécessaire.

Je soussigné(e) Madame et/ou Monsieur.....

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande sont exacts.

J'autorise la CAF à effectuer le remboursement du prêt qui me sera accordé par des retenues sur mes prestations familiales, ou à défaut par prélèvement automatique sur mon compte bancaire ou postal dans les conditions prévues au contrat.

Fait à Le.....

Signature du demandeur

Liste des pièces à joindre au dossier

- Devis nominatif(s) établi(s) par le ou les fournisseurs de votre choix, indiquant la nature et le prix TTC de chaque article.
- Si vous n'avez pas la charge de votre (vos) enfant(s) au sens des prestations familiales : copie du jugement mentionnant une garde alternée ou un droit d'hébergement, ou une attestation signée par les 2 parents précisant les modalités d'accueil.
- Si votre (vos) enfant(s) est (sont) placé(s) : la copie du jugement indiquant le retour au domicile de votre (vos) enfant(s).
- Si vous avez déposé un dossier de surendettement : la copie de la dernière notification de la commission de surendettement.

Par mail : Envoyer le formulaire en ligne sur caf.fr, espace Mon Compte > Suivre mes démarches > À transmettre

Par courrier : Caf de la Haute Loire 10 av. André Soulier – CS50322 – 43009 LE PUY EN VELAY Cedex

Emplacement réservé à la Caf

DEQUIP

IDX 1020501 431-



>00000001020500000000<



Demande de « Prêt Equipement Première Nécessité » NOTICE

Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire
10 av. André Soulier – CS 50322 – 43009 Le Puy en Velay Cedex
Tel : 32 30 (coût d'un appel local)

Madame, Monsieur,
Vous sollicitez un « Prêt Equipement Première Nécessité ».
Vous trouverez dans le Règlement intérieur ci-dessous les conditions d'attributions. Avant de compléter le formulaire, merci d'en prendre connaissance afin de vérifier votre éligibilité.

Règlement Intérieur

Objectif /Principe

Le « Prêt Equipement Première Nécessité » a pour vocation d'aider les familles avec enfant(s) dans l'acquisition de biens mobiliers, ménagers et informatiques de première nécessité neuf ou d'occasion.
Il est proposé dans le cadre du Règlement intérieur d'action sociale relatif aux aides financières individuelles.

L'attribution d'un prêt ne constitue jamais un droit et ne peut être faite que dans la limite des crédits annuels disponibles.

Les demandes devront être présentées avant l'acquisition des articles.

Le retrait du matériel ne se fait qu'une fois que la CAF a réglé la facture au fournisseur.

Pour qui ?

Sont potentiellement bénéficiaires du prêt « Equipement 1^{ère} nécessité » :

- Les familles ayant au moins 1 enfant à charge et bénéficiaires d'une prestation familiale ou les futurs parents dès l'ouverture du droit à la Prime Naissance,
- Le parent qui n'a pas à charge d'enfant au sens des prestations familiales, mais qui dispose d'un jugement mentionnant une garde alternée ou un droit d'hébergement ; ou d'une attestation signée par les 2 parents, précisant les modalités d'accueil,
- Le parent dont l'enfant est placé avec un jugement indiquant le retour de l'enfant au domicile.

Le **quotient familial** doit être inférieur ou égal à **800 € le mois de la demande**. Ce plafond est porté à **900 €** pour les familles confrontées à une séparation dans les 2 ans qui suivent ce changement de situation. Il est également à **900 €** pour les familles confrontées à un décès dans l'année qui suit cet événement.

Quel montant ?

Le montant total accordé ne pourra excéder 1 000 €.

Ce prêt est à taux zéro.

Son remboursement s'effectue en priorité par retenue mensuelle sur les prestations ou, à défaut, par prélèvement automatique sur le compte courant du demandeur à raison de 15 € par mois minimum sur une durée de 36 mois maximum.

Les frais de livraison, de montage, et les extensions de garantie sont exclus. L'achat à des particuliers ou sur site Internet est refusé

La première mensualité est exigible 2 mois après le versement du prêt.

En fonction des devis présentés, la CAF se réserve le droit de vous demander un nouveau devis plus conforme à vos besoins et à votre situation financière.

La Caf se réserve le droit de contrôler par les moyens qu'elle jugera utiles le montant et la réalité de l'acquisition effectuée.

Le montant accordé sera systématiquement versé aux fournisseurs.

Quelles démarches ?

- 1- Faire établir un devis par un ou des fournisseurs.
- 2- Remplir le formulaire de demande à télécharger sur caf.fr > Ma Caf > Logement > Le prêt équipement première nécessité.
- 3- Le retourner à la Caf accompagné : du ou des devis et des autres justificatifs demandés en fonction de votre situation.
- 4- Une fois que la Caf donne son accord, il faudra renvoyer le contrat de prêt signé avec le bon de commande du ou des magasins.

A noter : Un délai minimum de 1 mois est à prévoir entre le moment de la demande et la notification de paiement.

Pour envoyer les documents

- **par mail** : sur caf.fr, espace Mon Compte > Suivre mes démarches > À transmettre
- **par courrier** : Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Loire
10 avenue André Soulier – CS50322- 43009 LE PUY EN VELAY Cedex

Emplacement réservé à la Caf

DEQUIP

IDX 1020501 431-



>0000001020500000000<